



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 février 2009

Le 20 février 2009 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 février 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 34
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 35



M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Jean SODE – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENAIRE – M. Romain GRYSKA (représentant M. Philippe PELLORCE) Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE).

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE.

Commune de Névache : Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à Mme Corinne MEYER.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2009-004 DU 20 FEVRIER 2009

Rapporteur : M. Xavier CRET

OBJET : CULTURE, SOLIDARITES & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Résidence de travailleurs saisonniers de la Grand'Boucle

Convention de gestion entre la Communauté de Communes du Briançonnais et l'A.G.R.P.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais modifiés par Arrêté Préfectoral n°2004-121-12 en date du 30 avril 2004 et en particulier ses compétences au titre de la politique du logement social d'intérêt communautaire et de la mise en œuvre d'opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées et des saisonniers,

Considérant l'achèvement des travaux et la livraison des mobiliers et équipements de la résidence de travailleurs saisonniers Grand'Boucle,

Considérant la nécessité de s'adjoindre les services d'un organisme spécialisé dans la gestion de ce type de résidence et la consultation engagée en ce sens,

Considérant le projet de convention de gestion négocié avec l'Association de Gestion de la Résidence des Peupliers (A.G.R.P.), annexé à la présente,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 6 février 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission CULTURE, SOLIDARITES & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION en date du 16 février 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité moins 1 abstention (M. Alain BAYROU ne prenant pas part au vote et M. Romain GRYSKA ayant temporairement quitté la salle).

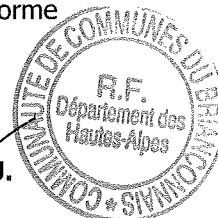
DELIBÈRE

■ Autorise M. Xavier CRET, Vice-président délégué à la Culture, aux Solidarités et aux Technologies de l'Information, à signer la convention de gestion ci-annexée avec l'Association de Gestion de la Résidence des Peupliers (A.G.R.P.), portant gestion de la résidence de logements saisonniers pour une durée de 30 ans.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. :

- 2 MARS 2009

Date affichage :

- 4 MARS 2009